

RÈGLEMENTS DE LA CENNE_ SALLE POUR RÉPÉTITION, ATELIER...

RESERVATION ET LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE DE LA CENNE

- La totalité du montant de la facture devra être acquittée avant votre location ou à la récupération des clés de La Cenne **par chèque ou argent comptant.**

Vous n'avez pas accès à la cuisine ni au hall d'entrée pour vos activités.

Enlever et laisser vos chaussures à l'entrée.

MATÉRIEL FOURNI

- 8 tables rectangulaires de 5 pieds
- 1 petit réfrigérateur et 1 four à micro-ondes situés dans la salle multifonctionnelle
- 20 chaises pliantes
- 63 bancs de théâtre montés sur roulettes
- 2 porte-manteaux pouvant contenir 60 manteaux chacun
- 1 enceinte sans fil Bluetooth
- 1 système de son
- 4 micros
- 1 piano; ne pas déplacer à moins d'avis contraire
- Air conditionné (dans la salle multifonctionnelle)

MATÉRIEL NON FOURNI

- Café, filtre à café, lait, sucre, ustensiles et vaisselles

LORS DE LA LOCATION

- Afin d'éviter les plaintes du voisinage et des visites policières, il est interdit, à moins d'une autorisation de la direction, d'ouvrir les fenêtres de la salle de répétition.
- Les plantations de décors sur le plancher sont permises uniquement avec du ruban adhésif vert pour peintre.
- Il est strictement interdit de clouer, visser ou altérer de quelque façon que ce soit le plancher ou les murs du local.
- Il est interdit de traîner tables, chaises ou tout autre matériel pouvant laisser des marques sur le plancher.
- Il est strictement interdit de gratter, d'égrainer, de frapper, de se frotter, de coller ou d'accrocher tous objets sur les murs de chanvre.
- Il est strictement interdit de toucher, d'accrocher ou de coller tous objets sur les œuvres exposées dans la Galerie perchée (hall et couloir), sous peine de sanction. Tout bris ou endommagement est aux frais du locataire.

- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'espace.
- Le locataire doit informer la ou le responsable de la salle de tout bris ou problème technique.

RESPONSABILITÉS

- La réparation des bris accidentels ou causés par un usage inadéquat est aux frais du locataire (ex : marques excessives au plancher, bris de rideaux, etc.).
- Dans le cas où le non-respect des règlements par le locataire nécessiterait une intervention, un déplacement ou toutes autres procédures, le locateur se réserve le droit d'exiger des frais de dédommagement en fonction des actions prises.
- La Cenne n'est pas responsable des accidents ou blessures survenant dans l'espace.

Le recyclage est obligatoire.

À VOTRE DÉPART

- Ne rien laisser dans la salle multifonctionnelle (sauf entente avec la responsable).
- Nettoyer et ranger les tables, les chaises et les fauteuils à la fin de votre location.
- Remettre la salle dans son état de propreté initial et passer un balai à la fin de chaque location.
- Vider le four à micro-ondes et le réfrigérateur de tout reste de nourriture.
- Ramasser tous vos effets personnels.
- Apporter les déchets et le recyclage dans les bacs près du monte-charge.
- S'assurer de fermer les fenêtres et d'éteindre les luminaires.
- Suivre la procédure de fermeture des lieux, affichée au-dessus des interrupteurs de lumières à la sortie de La Cenne.

LES CLÉS DE LA CENNE

- Les clés doivent être remises dans la boîte à clés ou au responsable au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date de location. En cas de perte ou de retard, un montant de 40\$ sera demandé.

POLITIQUE D'ANNULATION

- Si une annulation est mentionnée à moins de 72 heures (jours ouvrables) précédant le début prévu de la location, la ou le locataire s'engage à payer le montant total de la réservation.

Lu et approuvé _____ Date _____

